



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le mardi 12 août 2025 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 145 799 du cadastre du Québec (26, rue Houle)

Demande portant le numéro 2025-07-0008 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage situé à plus de 3.3 mètres de la ligne avant plutôt qu'à plus de 8.01 mètres de cette ligne et une hauteur de mur de plus de 3.5 mètres, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 d) ainsi qu'au dernier paragraphe de cet article du règlement de zonage numéro 003-2013.

Lot numéro 5 145 300 du cadastre du Québec (58, 12e avenue)

Demande portant le numéro 2025-07-0009 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la conversion d'un bâtiment existant en poulailler ayant une superficie d'au plus 9.37 mètres carrés plutôt que 8 mètres carrés et une hauteur d'au plus 2.70 mètres plutôt que 2 mètres, le tout contrairement à l'article 9.17.2 a) du règlement de zonage numéro 003-2013.

Lot numéro 5 144 800 du cadastre du Québec (325, avenue Pie-X)

Demande portant le numéro 2025-07-0010 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage ayant une hauteur d'au plus 6.1 mètres plutôt que 4.76 mètres, une porte de garage ayant une hauteur de 3.66 mètres plutôt que 3 mètres et une hauteur de mur d'au plus 4.27 mètres plutôt que 3.5 mètres, le tout contrairement aux articles 5.4.2 d), e) et 5.4.2.1 c) du règlement de zonage numéro 003-2013.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 17 JUILLET 2025.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Warwick, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 17 juillet 2025 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2025.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière